



SOCIÉTÉ ROYALE DES OFFICIERS RETRAITÉS - CERCLE DE NAMUR ASBL

Siège social : Secrétariat du Commandement Militaire de la Province de Namur, Rue Joseph Durieux 80 à 5020 Flawinne.

Numéro d'entreprise: BE0810 558 526

IBAN: BE09 0689 3277 4457 (SROR Namur)

Registre des personnes morales: Namur

Siège d'exploitation et adresse de correspondance: Michel LEENAERS, Président de la SROR Namur ASBL, Rue de la Chistrée 23 à 5190 Spy (Belgique) - Tél: (0032) (0)71 36 90 87 - e-mail : leenaersm@hotmail.com

Site internet: <http://namursror.e-monsite.com>



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE À FLAWINNE, RUE DURIEUX 80 (SALLE MULTISIM DU 2 BATAILLON COMMANDOS) LE 7 MARS 2023 À 14H00

Le président chargé de présider la séance est Monsieur Michel Leenaers.

Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur Christian Legat.

MEMBRES EFFECTIFS PRÉSENTS

Asselman Jean-Paul ; Baijot Hubert ; Bernier Freddy ; Brismez André ; Davin Benoît ; Dehout Christian ; Dewilde Bernard ; Frenay Pierre ; Genot Emile ; Jaumin Christian ; Laurent Jacques ; Leenaers Michel ; Legat Christian ; Neufort Bernard ; Robin Christian ; Roulive André-Marie ; Stockmans Jean-Marie

MEMBRES REPRÉSENTÉS (PROCURATIONS)

Beudoin Jacques ; Beaufays Joseph ; Brevers Marc ; Cambier René ; De Tandt Marcel ; Defoor Jacques ; Drappier Guy ; Fairon Albert ; Laloux Georges ; Matot André ; Michaux Jacques ; Mignolet Michel ; Puffet Michel ; Raumont René ; Vandeweghe Freddy ; Wilmotte Charles.

La liste des présences des membres effectifs assistant en personne ou par procuration à l'assemblée générale ainsi que les procurations sont reprises respectivement en annexe A et B.

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le président ouvre la séance à 14h15.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée:

- Accueil et mot du président;
- Minute de silence pour les membres décédés depuis 2022;
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2022;
- Présentation du rapport d'activités et des activités 2022;
- Compte rendu succinct du voyage 2022 dans l'Allier;
- Situation des membres de notre cercle en ordre de cotisation 2023 (démissions, exclusions, réputés démissionnaires, décès et/ou admissions de membre);
- Présentation des comptes et bilan de l'exercice précédent;
- Rapport des vérificateurs aux comptes;
- Approbation des comptes et décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes;
- Présentation et vote des budgets pour 2023 et 2024;
- Désignation des vérificateurs aux comptes;
- Présentation et approbation des nouveaux statuts;
- Rappel et approbation du programme d'activités pour l'année 2023;
- Rappel des participants et présentation succincte du voyage annuel 2023;
- Cotisation 2024;

- Modification du Règlement d'Ordre Intérieur;
- Questions écrites et orales;
- Nominations statutaires (nomination et réélection d'administrateurs).

1. ACCUEIL ET MOT DU PRÉSIDENT

Le président accueille et remercie les membres présents, puis introduit l'assemblée générale. Il précise que le nombre total de membres présents ou valablement représentés est de 38, à savoir respectivement 17 membres effectifs présents et 21 membres effectifs valablement représentés.

2. MINUTE DE SILENCE POUR LES MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS 2022

Le président demande un instant de recueillement en mémoire de nos membres ou proches, décédés depuis l'Assemblée Générale 2022 (Marcelle Laurent, Claude Laurent, Jean Michel et Evence Godfroid).

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente, envoyé préalablement à tous les membres, n'a suscité aucune remarque écrite. L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres effectifs présents ou valablement représentés d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2022 tel que repris en annexe C.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DES ACTIVITÉS 2022

Le président présente le rapport des activités qui ont eu lieu pendant l'exercice social précédent, et notamment les activités proposées en 2022. L'organe d'administration souligne que vu la situation sanitaire seules quelques-unes furent réalisées, les autres étant reportées ou supprimées.

En effet, sur les 10 activités planifiées, 4 ont été exécutées (déjeuner printanier, repas de retrouvailles, voyage en Allier et repas de corps). Elles ont rassemblé 140 membres au total.

5. COMPTE RENDU SUCCINCT DU VOYAGE 2022 DANS L'ALLIER

Bernard Dewilde, administrateur, rappelle les moments forts de l'excursion dans l'Allier en juin 2022, agrémentant ses propos de splendides photographies.

6. SITUATION DES MEMBRES DE NOTRE CERCLE EN ORDRE DE COTISATION 2023 (DÉMISSIONS, EXCLUSIONS, RÉPUTÉS DÉMISSIONNAIRES, DÉCÈS ET/OU ADMISSIONS DE MEMBRE)

a. Situation

Notre cercle compte ce jour, après une mise à jour drastique, 54 membres en ordre de cotisation dont 48 membres effectifs et 6 sympathisants. Plusieurs membres effectifs et adhérents sont en retard de paiement ou n'ont pas encore fait part de leur démission.

b. Démissions

L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité de membre de:

- Delattre Anne-Marie, rue Sart-Paradis 21 ; démission par mail le 02 mars 2023, membre adhérent,
- Roulive André-Marie, Hautes Callenges 49 Malonne démission en date du 07 mars 2023 par voie orale (appartient au cercle de Liège), membre effectif,

c. Réputés démissionnaires

En outre, le président constate que les membres effectifs/adhérents/sympathisants suivants se trouvent dans les conditions de l'article 8 des statuts: Un courrier leur a été envoyé pour leur notifier qu'ils ne sont plus membre effectif/adhérent/sympathisant de l'ASBL s'ils ne paient pas leur cotisation avant fin avril 2023

d. Décès

L'assemblée générale prend acte du décès des membres suivants:

- LAURENT André , membre effectif,
- MICHEL Jean, membre effectif ,
- GODFROID Evence, membre effectif
- LAURENT Marcelle, épouse de Jacques, décédée. Membre adhérente

e. **Admissions**

L'assemblée générale prend acte de l'admission comme membres par l'organe d'administration des personnes suivantes : :NIHIL

7. PRÉSENTATION DES COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Le trésorier expose le bilan financier des activités 2022. Ce dernier fait apparaître un léger déficit de € 1 267,48 qui n'a pas d'impact dans la situation financière globale de notre cercle. Les comptes et le bilan repris en annexe D sont ensuite présentés.

8. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Les vérificateurs aux comptes (Messieurs Roulive André-Marie et Asselman Jean-Paul) font rapport de leur mission et lisent leur rapport repris en annexe E. Ils soulignent l'excellent travail réalisé par le trésorier, le félicitent pour la clarté et la justesse des chiffres et rubriques, et proposent in fine d'approuver la comptabilité de l'exercice 2022.

9. APPROBATION DES COMPTES ET DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AUX VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

a. **Approbation des comptes**

Suite à la présentation des comptes et à la lecture du rapport des vérificateurs aux comptes, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres effectifs présents et valablement représentés d'approuver les comptes annuels de l'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2022 et clôturé le 31 décembre 2022, tels qu'établis par l'organe d'administration.

b. **Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes**

L'assemblée générale décide ensuite à l'unanimité des voix des membres effectifs présents et valablement représentés de donner décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

10. PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS POUR 2023 ET 2024

a. **Budget 2023**

Le trésorier expose ensuite les détails budgétaires pour les 9 activités majeures prévues dont 1 est déjà clôturée (Vœux de Nouvel An). Pour le voyage et l'excursion à Bastogne l'usage d'un autocar est essentiel. L'échelon national interviendra à cet effet à concurrence de € 750 maximum par activité. Cette intervention permettra de maintenir le budget global prévu tout limitant les pertes éventuelles à € 1 000 environ, sans dommage pour la situation globale du cercle.

b. **Budget 2024**

Il présente ensuite les perspectives budgétaires pour 2024 dont le bilan devrait être comparable à celui de 2022 et 2023.

c. **Approbation des budgets**

Les deux budgets sont repris en annexe F.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres effectifs présents et valablement représentés d'approuver les budgets pour l'exercice social débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023 ainsi que celui débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024, tels qu'établis par l'organe d'administration.

11. DÉSIGNATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Selon les nouveaux statuts (qui seront approuvés un peu plus tard lors de l'assemblée générale), il importe de désigner deux nouveaux vérificateurs aux comptes. Leur mandat sera dorénavant de 3 ans (2023 à 2025). Messieurs Genot Emile et Asselman Jean-Paul sont candidats et acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

12. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

a. Présentation des nouveaux statuts

Bernard Dewilde présente tout d'abord brièvement le "Code des Sociétés et des Associations" (CSA) remplaçant la loi sur les ASBL de 1920 et qui avait besoin d'un sérieux lifting. Il indique enfin que le CSA impose de mettre les statuts actuels en conformité avec cette loi pour le 1^{er} janvier 2024.

Les grandes lignes du projet des nouveaux statuts sont alors présentées au nom de l'organe d'administration. Ce projet, déjà envoyé préalablement aux membres, n'a suscité au préalable aucune question écrite. Aucune question orale n'a non plus été posée à l'issue de l'exposé.

b. Approbation des statuts

L'assemblée générale décide d'approuver ces nouveaux statuts à l'unanimité des voix des membres effectifs présents et valablement représentés, ils sont applicables dès aujourd'hui.

c. Suite à donner à la modification des statuts

Le secrétaire veillera à les présenter au Greffe du Tribunal de l'Entreprise conformément à la législation en vigueur tandis que le président les postera sur le site officiel de l'association.

13. RAPPEL ET APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2023

L'organe d'administration rappelle les activités retenues pour cette année 2023. Celles-ci ainsi que le calendrier 2023 sont repris en annexe G.

14. RAPPEL DES PARTICIPANTS ET PRÉSENTATION SUCCINCTE DU VOYAGE ANNUEL 2023

Freddy Bernier présente et fait le point sur le futur voyage dans la région d'Annecy dont copie en annexe H.

15. COTISATION 2024

Le président propose que le montant de la cotisation pour 2024 reste inchangé, soit € 25 pour tous les membres. L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres effectifs présents et valablement représentés de ne pas modifier la cotisation comme proposé.

16. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Il est fait état des travaux sur un projet du nouveau règlement d'ordre intérieur qui serait conforme aux nouveaux statuts et au CSA. Ce document sera diffusé à tous les membres et placé sur le site officiel de l'association dès que finalisé et accepté par l'organe d'administration.

17. QUESTIONS ÉCRITES ET ORALES

Néant.

18. NOMINATIONS STATUTAIRES (NOMINATION ET RÉÉLECTION D'ADMINISTRATEURS)

a. Situation

La situation de l'organe d'administration est inchangée par rapport à 2021 (Michel Leenaers, président, Christian Legat, vice-président et secrétaire, Pierre Frenay, trésorier, Alfred Bernier, organisateur du voyage, André Brimez et Bernard Dewilde, administrateurs).

Tous ces administrateurs sont sortants et rééligibles.

Suite à l'appel lancé pour renforcer l'organe d'administration, Messieurs Jean-Marie Stockmans et Benoît Davin ont remis leur candidature.

Un bulletin de vote est distribué à tous les membres effectifs présents et valablement représentés.

b. Nomination d'administrateurs

L'assemblée générale décide d'une part d'élire les membres suivants en qualité d'administrateur:

- Davin Benoît, Rue du Bois de Falji 4 à 5020 Malonne ; NN: 48.10.06-101.21
- Stockmans Jean-Marie, Rue du Bordon 24 à 5530 DURNAL ; NN : 50.05.13-181.29

à 37 voix sur 38 des voix des membres effectifs présents et valablement représentés, qui acceptent ce mandat.

c. Réélection d'administrateurs

L'assemblée générale décide d'autre part de réélire les administrateurs suivants en qualité d'administrateur: (Domiciles et N° nationaux inchangés)

- o Bernier Alfred, ,
- o Brismez André,
- o Dewilde Bernard,
- o Frenay Pierre, ,
- o Legat Christian, ,
- o Leenaers Michel,

à la majorité des voix des membres effectifs présents et valablement représentés, qui acceptent ce mandat.

d. Suite à donner aux élections

(1) Ces administrateurs sont donc réélus pour une période de 3 ans à dater du 07 mars 2023.

Lors de la prochaine réunion du nouvel organe d'administration, celui-ci désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire conformément aux statuts, ainsi que d'autres fonctions comme l'organisateur des voyages ou le responsable communication conformément au futur nouveau règlement d'ordre intérieur.

(2) Le secrétaire veillera à signaler les nouveaux administrateurs au Greffe du Tribunal de l'Entreprise conformément à la législation en vigueur.

(3) Le président adaptera la composition de l'organe d'administration et les rôles des différents administrateurs sur le site officiel de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 15h00.

Le secrétaire est chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui sera envoyé pour information aux membres dès sa validation par l'organe d'administration.

Il sera plus tard envoyé en même temps que la convocation à la prochaine assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci.

Leenaers Michel
Président

Legat Christian
Secrétaire

Liste des annexes:

Annexe A: Liste des présences avec signature

Annexe B: Procurations valablement émises (disponibles chez le secrétaire et le président)

Annexe C: Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2022 (déjà envoyé)

Annexe D: Comptes et bilan 2023

Annexe E: Rapport des vérificateurs aux comptes

Annexe F: Budgets 2023 et 2024

Annexe G: Calendrier et activités 2023

Annexe H: Présentation du voyage 2023